

RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026

Objet : Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 janvier 2026

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment les articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de procès-verbal de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 janvier 2026 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le projet de procès-verbal mentionné ci-dessus ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés le projet de procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 14

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) des UFR DSP et PHILLIA

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) proposées suivantes :

- DSP :
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [Common law] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [droit allemand] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [droit italien] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français – droits étrangers [Droits espagnol et latino-américains] ;
 - o Licence 1^e année mention droit français - droits étrangers [Droit russe et droits d'Europe orientale] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [Common law] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [droit allemand] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [droit italien] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français – droits étrangers [droits espagnol et latino-américains] ;
 - o Licence 2^e année mention droit français - droits étrangers [droit russe et droits d'Europe orientale] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [Common law] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [droit allemand] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [droit italien] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français – droits étrangers [droits espagnol et latino-américains] ;
 - o Licence 3^e année mention droit français - droits étrangers [droit russe et droits d'Europe orientale].
- PHILLIA :
 - o Licence 3^e année mention arts du spectacle [théâtre : pratique de la scène].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de licences de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 13

Abstention : 1

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026

Objet : Maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) de l'UFR SPSE

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 présentées en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) de l'UFR SPSE proposées suivantes :

- Licence professionnelle mention services à la personne [responsable coordination aide à la personne dans son environnement (RCAPE)] ;
- Licence professionnelle mention métiers du conseil et de la formation des adultes [accompagnement de parcours, tutorat en ligne, community management] ;
- Licence professionnelle mention métiers de la relation à l'animal-compagnon : médiation, éducation, comportement.

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de licences professionnelles de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 10

Abstentions : 3

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) des UFR SSA, SPSE, PHILLIA, LCE et DSP

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5) proposées suivantes :

- SSA :
 - o Master 1^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie [Archéologie] ;
 - o Master 1^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie – Enseignement à distance ;
 - o Master 1^e année mention Sociologie [Conduite de projets culturels] ;
 - o Master 1^e année mention Sociologie [Etudes et recherches en démographie] ;
 - o Master 1^e année mention Urbanisme et aménagement [Etudes urbaines comparées] ;
 - o Master 1^e année mention Urbanisme et aménagement [Projet urbain, villes et transitions] ;
 - o Master 1^e année mention Urbanisme et aménagement [Villes, habitat et sobriétés] ;
 - o Master 1^e année mention Histoire de l'art ;
 - o Master 1^e année mention Histoire de l'art – Enseignement à distance ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie critique des patrimoines : Rituels, Arts, Musées] ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie des mondes pré- et protohistoriques] ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie face aux enjeux contemporains] ;
 - o Master 1^e année mention Anthropologie [Anthropologie, musique, danse et son] ;
 - o Master 2^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie [Prépa aux concours de la conservation du patrimoine] ;
 - o Master 2^e année mention Archéologie, sciences pour l'archéologie [Archéologie] ;
 - o Master 2^e année mention Archéologie, sciences pour l'Archéologie – Enseignement à distance ;
 - o Master 2^e année mention Sociologie [Conduite de projets culturels] ;
 - o Master 2^e année mention Sociologie [Etudes et recherches en démographie] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- Master 2^e année mention Urbanisme et aménagement [Etudes urbaines comparées] ;
 - Master 2^e année mention Urbanisme et aménagement [Projet urbain, villes et transitions] ;
 - Master 2^e année mention Urbanisme et aménagement [Villes, habitat et sobriétés] ;
 - Master 2^e année mention Histoire de l'art ;
 - Master 2^e année mention Histoire de l'art – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Histoire de l'art [Préparation aux concours de la conservation du patrimoine] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie critique des patrimoines : Rituels, Arts, Musées] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie des mondes pré- et protohistoriques] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie face aux enjeux contemporains] ;
 - Master 2^e année mention Anthropologie [Anthropologie, musique, danse et son].
- SPSE :
- Master 1^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement du bébé et jeune enfant : trajectoires et milieux vie] ;
 - Master 1^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement des enfants et des adolescents : famille, école, justice] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Cadres d'intervention en terrains sensibles (CITS)] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Clinique, psychanalyse, formation, intervention, analyse pratiques] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Ingénierie pédagogique en formation d'adultes (IPFA)] ;
 - Master 1^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Education familiale et interventions socio-éducatives en Europe (EFISEE)] ;
 - Master 2^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement du bébé et jeune enfant : trajectoires et milieux vie] ;
 - Master 2^e année mention Psychologie du développement [Psychologie clinique du développement des enfants et des adolescents : famille, école, justice] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- Master 2^e année mention Psychologie [Recherche en psychologie] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Cadres d'intervention en terrains sensibles (CITS)] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Clinique, psychanalyse, formation, intervention, analyse pratiques] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Ingénierie pédagogique en formation d'adultes (IPFA)] ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Ingénierie pédagogique en formation d'adultes (IPFA)] – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Sciences de l'éducation et de la formation [Education familiale et interventions socio-éducatives en Europe (EFISEE)].
- PHILLIA :
- Master 1^e année mention Théâtre [Théâtre : mise en scène et dramaturgie] ;
 - Master 1^e année mention Humanités et management [Business Development et marketing interculturel] ;
 - Master 1^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] ;
 - Master 1^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] – Enseignement à distance ;
 - Master 1^e année mention Humanités et management [Digital management] ;
 - Master 1^e année mention Théâtre [Théâtre : écritures et représentations] ;
 - Master 2^e année mention Théâtre [Théâtre : mise en scène et dramaturgie] ;
 - Master 2^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] ;
 - Master 2^e année mention Humanités [Langues, littératures et cultures de l'Antiquité] – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Humanités et management [Business Development et marketing interculturel] ;
 - Master 2^e année mention Humanités et management [Digital management] ;
 - Master 2^e année mention Théâtre [Théâtre : écritures et représentations] ;
 - Master 2^e année mention Cinéma et audiovisuel [Scénario et écritures audiovisuelles].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- LCE :

- Master 1^e année mention LEA [Affaires internationales et négociation interculturelle] ;
- Master 1^e année mention LEA [Etudes russes et post-soviétiques] ;
- Master 1^e année mention LEA [Management interculturel et international M2I] ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Espagnol ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Italien ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Portugais ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Enseignement à distance ;
- Master 1^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Parcours international] ;
- Master 1^e année mention LLCER [Allemand : Kulturwissenschaften / Cultural studies] ;
- Master 1^e année mention Traduction et interprétation [Traduction anglaise spécialisée] ;
- Master 2^e année mention LEA [Affaires internationales et négociation interculturelle] ;
- Master 2^e année mention LEA [Etudes russes et post-soviétiques] ;
- Master 2^e année mention LEA [Management interculturel et inter (M2I) : Inter Business Development : mk, commerce, tourisme d'affaires] ;
- Master 2^e année mention LEA [Management interculturel et inter (M2I) : Commerce international : corporate, numérique, événementiel] ;
- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Espagnol ;
- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Italien ;
- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Portugais ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] – Enseignement à distance ;
 - Master 2^e année mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Parcours international] ;
 - Master 2^e année mention LLCER [Allemand : Kulturwissenschaften / Cultural studies] ;
 - Master 2^e année mention Traduction et interprétation [Traduction anglaise spécialisée].
- DSP :
- Master 1^e année mention Droit des affaires [Contentieux des affaires] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit des entreprises en difficulté] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit fiscal de l'entreprise] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit de la structuration et du financement des entreprises] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Juriste européen des affaires] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Droit de l'entreprise durable] ;
 - Master 1^e année mention Droit des affaires [Analyse et pratique du droit des affaires] ;
 - Master 1^e année mention Droit international [Droit du commerce international] ;
 - Master 1^e année mention Droit international [Théorie et pratique du droit international et européen] ;
 - Master 1^e année mention Droit international [Contentieux international et européen] ;
 - Master 1^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal et politiques criminelles] ;
 - Master 1^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal international et comparé] ;
 - Master 1^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal économique et de la conformité] ;
 - Master 1^e année mention Droit privé [Contrats et contentieux] ;
 - Master 1^e année mention Droit privé [Droit du patrimoine] ;
 - Master 1^e année mention Droit privé [Droit privé général] ;
 - Master 1^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la justice] ;
 - Master 1^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la sécurité] ;
 - Master 1^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Droits de l'Homme] ;

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

- Master 1^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Histoire et anthropologie du droit] ;
- Master 1^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Théorie et analyse du droit] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Contentieux des affaires] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Droit des entreprises en difficulté] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Droit fiscal de l'entreprise] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Droit de la structuration et du financement des entreprises] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Juriste européen des affaires] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Analyse et pratique du droit des affaires] ;
- Master 2^e année mention Droit des affaires [Gestion juridique de l'entreprise] ;
- Master 2^e année mention Droit international [Droit du commerce international] ;
- Master 2^e année mention Droit international [Théorie et pratique du droit international et européen] ;
- Master 2^e année mention Droit international [Contentieux international et européen] ;
- Master 2^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal et politiques criminelles] ;
- Master 2^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal international et comparé] ;
- Master 2^e année mention Droit pénal et sciences criminelles [Droit pénal économique et de la conformité] ;
- Master 2^e année mention Droit privé [Contrats et contentieux] ;
- Master 2^e année mention Droit privé [Droit du patrimoine] ;
- Master 2^e année mention Droit privé [Droit privé général] ;
- Master 2^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la justice] ;
- Master 2^e année mention Justice, procès et procédures [Métiers de la sécurité] ;
- Master 2^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Droits de l'Homme] ;
- Master 2^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Histoire et anthropologie du droit] ;
- Master 2^e année mention Systèmes juridiques et droits de l'Homme [Théorie et analyse du droit].

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de master de l'offre de formation 2026-2030 (LMD5).

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 12

Abstentions : 2

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale 2026-2027

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Considérant la réserve énoncée en séance concernant le retrait de la précision de deux parcours pour le Master 2 mention « Droit public » ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 16

Contre : 14

Abstentions : 4

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026-2027

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir avisé :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 13

Abstentions : 2

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Objet : Approbation des conventions

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les conventions mentionnées ci-dessous :

a) Conventions internationales

- 1°) CV 2025-504 Convention d'échange étudiants UPN – IDP Brasilia
- 2°) CV 2024-544 Accord-cadre de coopération internationale International University of Kyrgyzstan (IUK) / UPN
- 3°) CV 2024-545 Convention d'échange d'étudiants - International University of Kyrgyzstan (IUK) / UPN
- 4°) CV 2026-058 Accord-cadre Université de Séoul (UOS) / UPN
- 5°) CV 2026-059 Convention d'échange Université de Séoul (UOS) / UPN

b) Conventions de formation

- 6°) CV 2025-551 Convention de partenariat relative à la Licence "Pratique musicale et ethnomusicologie" - Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison (Le Conservatoire) / UPN
- 7°) CV 2026-065 Lettre d'adhésion IPAG-CNED Poitiers

Après en avoir avisé :

Article 1 : Conventions internationales

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions internationales listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 3

Abstentions : 12

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 23 FEVRIER 2026**

Article 2 : Conventions de formation

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

Nanterre, le 23 février 2026

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA

